



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R76-2026-033

PUBLIÉ LE 13 JANVIER 2026

Sommaire

SGAR Occitanie /

R76-2026-01-12-00003 - Arrêté portant composition du conseil
d'administration de l'EPF Occitanie (5 pages)

Page 3

SGAR Occitanie

R76-2026-01-12-00003

Arrêté portant composition du conseil
d'administration de l'EPF Occitanie



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté portant composition du conseil d'administration de
l'Établissement public foncier d'Occitanie**

**Le Préfet de la région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

- VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 321-1 et suivants et R. 321-1 et suivants ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2008-670 du 2 juillet 2008 portant création de l'Établissement public foncier d'Occitanie, modifié
- VU les arrêtés ministériels portant désignation au conseil d'administration de l'Établissement public foncier d'Occitanie des représentants des ministères du logement, de l'urbanisme, des collectivités territoriales et du budget ;
- VU l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2025 portant composition du conseil d'administration de l'Établissement public foncier d'Occitanie ;
- VU les délibérations et décisions des ministères, collectivités, établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et institutions socioprofessionnelles portant désignation de leurs représentants respectifs au conseil d'administration de l'Établissement public foncier d'Occitanie ;
- SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales d'Occitanie ;

ARRÊTE :

Article 1 - Sont désignés par leurs ministères, collectivités, établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et institutions socioprofessionnelles en qualité d'administrateurs au sein du conseil d'administration de l'EPF d'Occitanie :

- 1°) Au titre des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :
b) pour les conseils départementaux

Département	Titulaires	Suppléant
Gers	M. Jean-Pierre COT Vice-Président du Conseil départemental	M. Dominique GONELLA Conseiller départemental

Article 2 - Considérant les modifications précitées, la composition du conseil d'administration de l'EPF d'Occitanie, est fixée comme suit :

1°) Au titre des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

a) *Pour le conseil régional d'Occitanie :*

Titulaires	Suppléants
Mme Claire LAPEYRONIE	Mme Aurélie MAILLOLS
M. Christian ASSAF	M. René MORENO
M. Jean-Louis CAZAUBON	Mme Mélanie TISNE-VERSAILLES
Mme Agnès LANGEVINE	Mme Judith CARMONA
Mme Florence BRUTUS	M. Bertrand VIVANCOS
M. Pierre LACAZE	M. Jean-Luc GIBELIN

b) *Pour les conseils départementaux :*

Département	Titulaires	Suppléants
Ariège	M. Jean-Paul FERRÉ	M. Jérôme BLASQUEZ
Aude	M. Alain GINIÈS	M. Hervé BARO
Aveyron	M. Christian TIEULIE	Mme Christine PRESNE
Gard	Mme Carole BERGERI	M. Christian BASTID
Haute-Garonne	M. Jean-Michel FABRE	M. Julien KLOTZ
Gers	M. Jean-Pierre COT	M. Dominique GONELLA
Hérault	Mme Gaëlle LEVEQUE	M. Vincent GAUDY
Lot	M. Rémi BRANCO	Mme Anne LAPORTERIE
Lozère	Mme Christine HUGON	M. Francis GIBERT
Hautes-Pyrénées	Mme Pascale PÉRALDI	M. Marc BEGORRE
Pyrénées-Orientales	M. Thierry VOISIN	Mme Martine ROLLAND
Tarn	Mme Maryline LHERM	Mme Nadia OULD-AMER
Tarn-et-Garonne	Mme Marie-Claude NÈGRE	M. Alain BELLOC

c) Pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre visés à l'article 5 1°c) du décret n°2008-670 du 2 juillet 2008 modifié :

EPCI	Titulaires	Suppléants
Montpellier Méditerranée Métropole	M. Stéphane CHAMPAY	Mme Isabelle TOUZARD
CU Perpignan Méditerranée Métropole	M. Jean-Claude TORRENS	M. Jean-Louis CHAMBON
CA Sète Agglopôle Méditerranée	M. Jean-Guy MAJOUREL	M. Loïc LINARES
CA Béziers Méditerranée	M. Fabrice SOLANS	M. Didier BRESSON
CA du Gard Rhodanien	M. Yves CAZORLA	M. Sébastien BAYART
CA Carcassonne Agglo	M. Thierry MASCARAQUE	M. Didier CARBONNEL
CA Alès Agglomération	M. Christophe RIVENQ	M. Max ROUSTAN
CA Agglo Hérault Méditerranée	M. François PEREA	M. Armand RIVIERE
CA Grand Narbonne	M. Jean-Louis RIO	M. Henri MARTIN
CA Nîmes Métropole	M. Frédéric TOUZELLIER	Mme Géraldine REY-DESCHAMPS
CA du Pays de l'Or	M. Anthony MELIN	M. Frantz DENAT
CA Grand Albigeois	Mme Elizabeth CLAVERIE	M. Jean-François ROCHEDREUX
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	M. Michel BAYLAC	Mme Bénédicte MELLO
CA Grand Cahors	M. Jean-Luc MARX	Mme Françoise FAUBERT
CA Muretain agglo	M. Jean-Louis COLL	Mme Irène DULON
CA Rodez Agglomération	M. Jacques MONTOYA	M. Jacques DOUZIECH
CA Tarbes Lourdes	M. Thierry LAVIT	M. Gilles CRASPAY
CA Pays Foix-Varilhes	Mme Marine BORDES	M. Thomas FROMENTIN
CA Gaillac-Graulhet Agglomération	M. Mathieu BLESS	M. Alain GLADE

d) Pour les autres établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre visés à l'article 5 1°d) du décret n°2008-670 du 2 juillet 2008 modifié :

Association départementale des maires à l'origine de la désignation	Titulaires	Suppléants
Ariège	M. Marc SANCHEZ	M. Jean-Noël VIGNEAU
Aude	M. François DEMANGEOT	<i>En cours de désignation</i>
Aveyron	M. Michel DELPECH	M. Jean-Sébastien ORCIBAL
Gard	M. Frédéric SALLE-LAGARDE	M. Régis BAYLE
Haute-Garonne	M. Paul-Marie BLANC	M. Daniel CALAS
Gers	Mme Pascale TERRASSON	M. Gaëtan LONGO
Hérault	M. Jean-Claude LACROIX	M. Jean-Noël BADENAS
Lot	M. Jean-Luc ESTRADEL	M. Jean-Luc NAYRAC
Lozère	M. Francis CHABALIER	M. Laurent SUAU
Hautes-Pyrénées	M. Jean-Pierre CAZAUX	M. Jérôme UCHAN
Pyrénées-Orientales	M. Rémy ATTARD	M. Michel COSTE
Tarn	M. Jean-Luc ESPITALIER	<i>En cours de désignation</i>
Tarn-et-Garonne	M. Bernard BOUCHÉ	Mme Monique DELZERS

2°) Au titre des représentants de l'État :

Ministère représenté	Titulaires	Suppléants
Ministère chargé des collectivités territoriales	M. Yann GERARD Secrétaire général de la préfecture du Gard	Mme Edwige DARRACQ Secrétaire générale de la préfecture du Tarn-et-Garonne
Ministère chargé de l'urbanisme	M. Fabrice LEVASSORT Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault	Mme Catherine CAROT Directrice départementale adjointe des territoires de l'Ariège
Ministère chargé du logement	Mme Rachel PUECHBERTY Directrice régionale adjointe, DREAL Occitanie	M. Pierre-Antoine MORAND Directeur départemental des territoires du Lot
Ministère chargé du budget	Mme Carole VASSAL Administratrice de l'Etat à la direction départementale des finances publiques de l'Hérault	M. Lionel COLOMB Administrateur de l'Etat à la direction départementale des finances publiques de l'Hérault

3°) En qualité de représentants des institutions socioprofessionnelles :

- Pour la chambre de commerce et d'industrie de région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, M. Louis MADAULE, Vice-Président de la CCI Occitanie ;
- Pour la chambre régionale d'agriculture d'Occitanie, M. Denis CARRETIER, Président ;
- Pour la chambre régionale des métiers et de l'artisanat d'Occitanie, *en cours de désignation* ;
- Pour le conseil économique, social et environnemental régional d'Occitanie, M. Michel COLOMBIE, ou son suppléant M. Henri SALLANABE.

4°) En qualité de représentant de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural :

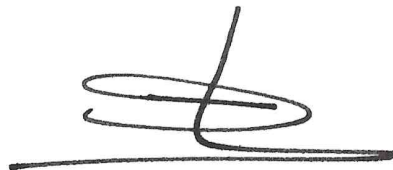
- M. Frédéric ANDRÉ, directeur général de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural Occitanie, ou son représentant.

Article 3 – Le préfet de la région, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le contrôleur budgétaire, l'agent comptable et le directeur général de l'établissement assistent de droit aux réunions du conseil d'administration.

Article 4 – L'arrêté préfectoral du 15 juillet 2025 portant composition du conseil d'administration de l'Établissement public foncier d'Occitanie est abrogé.

Article 5 – Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Toulouse, le 12 janvier 2026



Pierre-André DURAND